

6 Société et Culture

Formation en développement Web et Mobile/Programme "Former ma génération"

Cent jeunes en formation à l'Esam

AEE

Libreville/Gabon

LE lancement de la formation en développement web et mobile du programme "Former ma génération", a démarré, mardi dernier, à l'École supérieure des arts et métiers (Esam).

Sur cent apprenants sélectionnés par l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour participer à la formation, seuls

trente-huit ont commencé les cours pour l'instant, a fait savoir M. Owaye, directeur des études à l'Esam. Qui espère que le reste emboîtera le pas très rapidement. La formation est prévue pour se dérouler pendant quatre mois, au sortir desquels « les étudiants devraient être capables de développer des applications. Notamment les applications web, mobiles, et celles qui sont à la fois web et mobile », a expliqué le formateur M. Blampain. Qui rassure que malgré la marge de temps



Photo : D.R.

La première vague des apprenants sélectionnés, a démarré la formation...

courte, les élèves pourront facilement s'en sortir. « Nous avons réfléchi comment donner une formation

de quatre mois à des jeunes qui ne sont pas forcément outillés sur un domaine aussi pointu que le dévelop-

pement web. Pour cela, nous avons opté pour une technique nouvelle qui a consisté à créer une plateforme dans laquelle tous les cours sont mis à l'intérieur. Et les jeunes ont des comptes électroniques pour y accéder et, à tout moment, avec leurs ordinateurs ou leurs téléphones, ils peuvent déjà consulter les cours, faire des recherches et ne venir en salle que pour des cas de pratique », a-t-il expliqué.

Heureux d'avoir été sélectionné parmi les établissements devant former les

jeunes, le directeur général du groupe Esam/IUSD, M. Ndong Essoua, a exprimé un sentiment de satisfaction. « Si nous avons été sélectionnés, c'est parce que le groupe Esam a répondu aux critères d'éligibilité mis en place par les organisateurs. C'est une fierté pour l'enseignement supérieur privé professionnel qui compte désormais dans l'esprit des décideurs. Et rappelons que la sélection des candidats a été faite par l'Unesco, Esam n'intervient qu'au stade de la formation », a-t-il souligné.

Droit de réponse à la direction de l'ISI

"C'EST avec stupéfaction que nous avons découvert l'article paru dans votre organe le 10 avril 2018, relatif à un mouvement d'humeur de nos étudiants 2016-2017, qui évoquait différentes accusations en l'absence de toute preuve palpable, à l'exception des allégations de quelques individus sous réserve qu'ils soient étudiants chez nous, ce qui ne rendrait pas pour autant irréfutable la plupart des affirmations pour lesquelles aucune preuve n'a été apportée, à savoir :

- le refus injustifié de délivrer des diplômes, attestations de réussite et relevés de notes aux étudiants boursiers ayant soutenu jusqu'en décembre 2017

- l'extorsion d'une somme de 280 000 XAF à près de 400 étudiants en contrepartie d'une promesse de délivrance des attestations. S'il est bien vrai qu'aucun diplôme, ou attestation, n'a pu être délivré pour les étudiants boursiers alors que l'Etat n'a pas payé depuis 3 ans, ce n'est pas le fait de la volonté d'ISI, il s'agit plutôt d'une incapacité pour des raisons techniques et académiques liées aux obligations contractuelles des trois différents partenaires que sont l'Etat, ISI et les partenaires européens.

Ces 3 partenaires jouent des rôles distincts et indissociables pour l'aboutissement du processus de délivrance des diplômes et attestations. Le rôle de l'Etat est celui d'honorer des frais de scolarité au terme de chaque année académique, tandis qu'ISI a pour rôle de former et évaluer les apprenants et de transmettre les résultats aux partenaires européens qui sont seuls à valider les procès-verbaux et les différents résultats obtenus avant de déclencher le processus de délivrance des attestations de réussite et des diplômes qui, pour ces derniers, sont établis en France.

Cette procédure rigoureuse conforme aux normes universitaires internationales, est consi-

gnée dans une convention qui soumet notre établissement au strict respect de cette disposition pour conserver les différents labels internationaux qui confèrent aux diplômes délivrés par ISI, leur authenticité et prestige valables sur les 5 continents. Naturellement, la convention signée librement par notre établissement nous oblige à reverser un pourcentage de nos frais de scolarité à la commission d'experts européens en contrepartie de cette prestation, comme dans tout dispositif de codiplomation en réseaux universitaires.

C'est pourquoi, en raison du non-paiement par l'Etat des frais de scolarité de près de 1000 étudiants boursiers depuis près de 3 ans, il n'a pas été possible pour l'institution d'honorer ses engagements financiers conformément aux conventions signées entre l'ISI et l'Etat gabonais et entre l'ISI et le partenaire étranger. A cela s'ajoute la rétention des notes et procès-verbaux par certains enseignants n'ayant pas intégralement perçu leurs dus, ce qui empêche la consolidation des notes de certains étudiants avant transmission au partenaire étranger.

L'ISI ayant préfinancé les 2 dernières années académiques sans aide de l'Etat à coup de plusieurs centaines de millions de francs n'a aujourd'hui d'autre choix que d'attendre le règlement pour rembourser aux banques, partenaires étrangers et enseignants nationaux, les fonds qui leur sont dus au titre de leurs prestations contractuelles. Ça n'est malheureusement qu'après règlement de l'Etat que les partenaires pourront être réglés et le processus de délivrance des parchemins activé, et ce indépendamment de notre volonté.

En conséquence, ISI ne peut délivrer comme demandé par les étudiants, aucun document administratif en violation des conventions signées avec le gouvernement et les partenaires européens au risque

qu'ils soient dépourvus de toute authenticité, tout en portant atteinte à la crédibilité et la notoriété de nos apprenants, de notre institution, de notre nation.

Concernant la seconde revendication, ISI tient à préciser qu'il s'est employé dans un dispositif exceptionnel de paiement des frais de 280 000 XAF, soit 5% des frais dus par l'Etat pour chaque étudiant, pour l'organisation des soutenances et le paiement des membres des jurys (une centaine d'examineurs mobilisés de lundi à samedi pendant 3 mois de 8h à 22h) qui refusaient de cumuler des arriérés ; cela a permis d'éviter une double facturation à l'Etat gabonais de chaque année supplémentaire des étudiants du fait de ces non-achèvements répétés des années académiques. Près de 200 étudiants ont pu être rachetés grâce à cette mesure.

Aussi, l'administration malgré ses multiples interpellations par écrit aux autorités compétentes, restées infructueuses, a mis tout en œuvre pour éviter la suspension des cours pour les plus de 300 boursiers encore scolarisés cette année. Le temps que l'Etat propose une solution de sortie de crise. Malheureusement, ce dispositif s'est vu quelque peu perturbé par les anciens étudiants pénalisés par les impayés de l'Etat qui ont entrepris un mouvement d'humeur empêchant aux autres de poursuivre sereinement les cours.

En espérant que des solutions seront trouvées par l'Etat dans les meilleurs délais, l'Institut s'excuse pour le désagrément auprès des parents et de la communauté estudiantine concernée et assure que les cours seront dispensés normalement. Il garantit la sécurité des biens et des personnes tout en multipliant les tentatives d'entrée en contact avec les autorités compétentes, seules capables de trouver une solution pour désamorcer cette crise déplorable pour nos étudiants,

qui ratent des opportunités d'être définitivement recrutés alors qu'ils sont déjà recrutés pour la plupart dans de grandes entreprises de la place.

Nous dégageons toute responsabilité quant aux étudiants boursiers de l'année en cours qui arrêteront volontairement les cours pour participer à la grève, car nous ne saurions à nouveau convaincre les enseignants qui sont déjà conciliants, de reprendre l'année à zéro pour ces quelques exceptions.

En vous remerciant pour

vos aimable compréhension, la direction reste à votre disposition pour toute action pouvant objectivement nous mener à une solution définitive".

La réplique de l'Union

Le lundi 09 avril 2018, informés du mouvement de grève des étudiants de Licence et Master (2016-2017) de l'ISI, nous avons pourtant, dans un souci d'équilibre de l'information, tenté de joindre la direction de l'établissement, une fois

sur place. Mais en vain. Mieux, lorsque nous nous sommes fait annoncer, un responsable de l'administration a préféré s'adresser aux agents des forces de sécurité présents sur les lieux, plutôt qu'à notre reporter, qui s'était pourtant présenté à lui. Nous sommes donc surpris de la "stupéfaction" de la direction générale évoquée dans ce droit de réponse, exagérément long par rapport à l'article qui l'a suscité.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initiée du **01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 194 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.gq • facebook : cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel

